

Répondre aux enjeux
des transitions par l'économie sociale et solidaire
Feuille de route 2022-2026

L'économie sociale et solidaire vecteur d'innovations et de transitions	2
Chiffres clés et état des lieux : un maintien du niveau de l'emploi mais une situation générale contrastée	3
Contexte et méthodologie : des agendas stratégiques institutionnels aux concertations locales	4
Un plan d'action inscrit en cohérence avec les stratégies internationales et européennes... ..	4
...mais également avec les stratégies et partenariats déjà engagés localement... ..	5
...et élaboré en concertation avec les acteurs	6
Plan d'actions : Low-tech, circularité et transition écologique.....	8
Axe 1 – Développer une politique ESS structurée autour de secteurs économiques	9
Axe 2 – Renforcer les leviers d'action pour le développement d'acteurs apporteurs de solutions.	10
Axe 3 –Renforcer et accompagner l'écosystème public.....	11
L'enjeu budgétaire : mise à plat et nouvelle affectation	12
Section de fonctionnement – Projection budgétaire 2022/2026.....	12
Part budgétaire affectée au présent plan d'actions :	12
Part budgétaire affectée aux actions hors plan d'actions : Emploi/insertion et solidarité	13
Section d'investissement : projection 2022/2026	13
Moyens humains.....	14
Indicateurs	14

L'économie sociale et solidaire vecteur d'innovations et de transitions

Porteuse de transitions - économique, sociale, écologique et démocratique -, d'innovations, créatrice d'emplois durables, et au plus près des besoins des habitants ... L'Économie sociale et solidaire (ESS) est au cœur d'un développement socio-économique apaisé et maîtrisé des territoires.

En rassemblant une grande diversité d'initiatives économiques qui souhaitent produire, consommer, employer, épargner ou décider autrement dans un cercle respectueux des personnes, de l'environnement et des territoires, l'ESS montre qu'une autre économie est possible.

L'ancrage territorial, le réinvestissement des excédents dans le projet et dans le territoire, la gouvernance démocratique ou encore l'utilité sociale de leur projet économique placent les entreprises de l'ESS dans le chemin d'un nouveau modèle économique et d'un nouveau modèle de société.



LA GESTION DÉMOCRATIQUE
Les dirigeants sont élus et les décisions sont prises selon le principe « 1 personne = 1 voix » (et non en fonction du capital détenu). La gestion est autonome et indépendante des pouvoirs publics.



LA SOLIDARITÉ ET LE PROJET COLLECTIF
Les personnes et le projet collectif priment sur le capital et la recherche de profit.



LA LIBRE ADHÉSION
Toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer ou prendre des responsabilités dans une organisation de l'ESS, ou en partir.



LA MIXITÉ ET L'HYBRIDATION DES RESSOURCES
Pour poursuivre leur objectif de production de bénéfices collectifs, les entreprises de l'ESS hybrident différents types de ressources.



L'UTILITÉ COLLECTIVE OU SOCIALE DU PROJET
Le projet d'une organisation de l'ESS a une utilité collective ou sociale, réalisé au service d'un collectif et non au service de l'intérêt d'une seule personne.



LA JUSTE RÉPARTITION DES EXCÉDENTS
Les excédents constitués et provenant d'une mixité de ressources sont prioritairement destinés au développement de l'activité car il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer et leur appropriation individuelle est interdite. Les fonds propres ne sont pas partageables.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire a doté l'ESS d'un socle législatif qui vise à :

- Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique,
- Consolider les réseaux, la gouvernance et les outils de financements des acteurs,
- Redonner du pouvoir d'agir aux salariés
- Renforcer les politiques de développement local

En outre, elle définit clairement le périmètre de l'ESS qui intègre désormais :

- Les acteurs traditionnels de l'ESS : associations, mutuelles, coopératives et fondations,
- Les entreprises classiques qui poursuivent un objectif d'utilité sociale (agrément ESUS – Entreprises solidaire d'utilité sociale – et sociétés commerciales de l'ESS).

Bordeaux Métropole développe une politique ESS depuis de nombreuses années et propose à présent d'amplifier son action inscrite dans la complémentarité du schéma de développement économique. Mais également définir précisément les axes d'intervention et chantiers de travail à ouvrir pour les prochaines années.

En effet, Bordeaux Métropole souhaite affirmer une vision de l'économie locale pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises du territoire métropolitain. Pour cela il est proposé d'inscrire des actions concrètes en faveur de l'ESS dans la stratégie plus globale de développement économique.

Chiffres clés et état des lieux : un maintien du niveau de l'emploi mais une situation générale contrastée

Chiffres clés :

La Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine a réalisé en 2021 un panorama de l'ESS sur le territoire qui confirme le maintien de la part d'emplois, soit 10 % de l'emploi salarié de la métropole et **14% de l'emploi privé**¹ soit 34 240 salariés en équivalent temps plein.

En outre ce sont **2 968 établissements** (associations, fondations, coopératives, mutuelles) et **16 entreprises agréées entreprises solidaires d'utilité sociale** (ESUS) recensés sur l'ensemble du territoire métropolitain avec une prédominance d'associations (2 633).

Un diagnostic effectué par la CRESS Nouvelle-Aquitaine² en 2021 de l'écosystème ESS depuis la crise sanitaire révèle une situation générale contrastée :

- Les trois quarts des entreprises de l'ESS fortement impactées, les trésoreries sont dégradées ou en tension et le recours au PGE a été important, ce qui constitue une bombe à retardement.
- Les modèles fondés sur l'activité commerciale sont inégalement fragilisés, les modèles reposant sur les subventions sont momentanément mieux préservés.
- Certaines structures ont développé de nouvelles activités (gratuitement ou non) pour faire face à l'urgence ce qui a induit un bouleversement dans leurs organisations.

Dans le cadre du plan d'urgence en faveur de l'économie de proximité 356 associations et entreprises de l'ESS ont été aidées pour un montant total de 303 550 €.

Enfin, dans le cadre du plan de relance de Bordeaux Métropole, la CRESS Nouvelle-Aquitaine a élaboré un dispositif d'accompagnement aux transitions (écologique, numérique et de stratégie de développement), dénommé PSCHIT, qui a démarré le 30 avril 2021 et financé par Bordeaux Métropole.

¹ [Panorama ESS Gironde-Bordeaux Métropole 2021 - Cress \(cress-na.org\)](https://www.cress-na.org/)

² Il est important de rappeler qu'à ce jour, les CRESS n'ayant pas la reconnaissance de chambre consulaire, elles n'ont ni les moyens ni la possibilité de transmettre des données chiffrées précises. En effet, aucun lien opérationnel n'existe actuellement entre les CFE et les CRESS, il n'est donc pas possible d'interpeller directement l'ensemble des dirigeants de l'ESS. Seule une interpellation des têtes de réseaux de l'ESS permet d'établir un lien avec ces structures. Mais ceux-ci n'ont pas vocation à apporter un éclairage précis et exhaustif sur les données. Il n'est donc pas possible aujourd'hui d'avoir une quantification du nombre de licenciements ou de faillites potentielles au sein de l'ESS.

L'Union européenne a constaté qu'alors que la pandémie a mis en lumière la résilience dont peuvent faire preuve les organisations de l'économie sociale, beaucoup ont malgré tout dû arrêter leurs activités. De plus, le secteur fait face à des difficultés d'ordre structurel qui font obstacle à la création d'emploi et à un changement plus systémique de l'économie traditionnelle.

...mais également avec les stratégies et partenariats déjà engagés localement...

- ✓ **L'étude du Labo de l'ESS sur les "métropoles Low Tech"⁴, menée en 2021 et financée par Bordeaux Métropole**

"S'inscrivant en porte-à-faux de l'idée d'un progrès technique infini et capable de répondre à l'ensemble des défis auxquels nous sommes confrontés, la low-tech interroge nos besoins réels afin de les satisfaire de la façon la plus simple et agile, la plus sobre, la plus accessible et la plus appropriable possible. Cette démarche, fondamentalement liée à celle de l'ESS, nous invite à inventer de nouvelles formes d'habiter, de se déplacer, d'accéder à des biens et services, de produire et de travailler pour tendre vers plus de frugalité et renforcer le pouvoir d'agir de chacun.

Par nature systémique et multi-échelle, la démarche low-tech concerne tout particulièrement les territoires métropolitains, qui concentrent une grande partie de la population et font face à la nécessité urgente de tendre vers plus de résilience, alors que la place de la technologie n'y a jamais été aussi importante

Enfin, si la transition vers une métropole low-tech requiert un engagement de l'ensemble des acteurs locaux, l'économie sociale et solidaire constitue une alliée particulièrement importante des villes et agglomérations souhaitant tendre vers ce nouveau modèle urbain. Partageant avec la low-tech le souci de répondre aux besoins locaux en plaçant au cœur de son action l'utilité sociale et le partage, l'ESS développe de nombreuses initiatives s'inscrivant de fait dans cette démarche. En l'enrichissant notamment de son savoir-faire en matière de coopération et de solidarité, l'ESS contribue à mettre la low-tech au service de tous »

Dès lors, l'étude du Labo de l'ESS avance 4 principes - **habiter, produire et travailler, (se) déplacer, accéder à des biens et des services de consommation courante** - qui ont nourri également la réflexion sur le plan d'actions pour accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

⁴ ["Low-tech et ESS | Publications | Le Labo de l'économie sociale et solidaire \(lelabo-ess.org\)](#)

- ✓ La **convention quadripartite entre Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, et la ville de Bordeaux**

Fin 2020, lors de la conférence de clôture du mois de l'Économie sociale et solidaire, les présidents et maire des 4 collectivités ont pu souligner leur engagement collectif dans le soutien et le développement de l'ESS et pu constater la convergence de leur politique.

Aussi, afin de poursuivre les actions, améliorer la coordination et la complémentarité des politiques menées, une convention quadripartite identifiant des axes d'intervention et des chantiers communs à ouvrir, a été signée par les 4 collectivités en 2021.

Socle d'un accompagnement coordonné et complémentaire, cette convention a permis d'aligner les stratégies en matière d'économie sociale et solidaire, et instituer des échanges réguliers dans un souci de partage de l'information, de cofinancement de projets et d'une meilleure communication au service des acteurs de l'ESS.

- ✓ Le **schéma de développement économique de Bordeaux Métropole**, voté au conseil métropolitain le 24 novembre 2021, et notamment le chantier "soutenir les transitions et faciliter les innovations" donne une place à l'ESS notamment comme levier de la transition de l'économie

Issu d'une large concertation avec les acteurs économiques du territoire, le schéma de développement économique⁵ se décline en :

- 3 axes stratégiques : Poursuivre les actions en faveur de l'emploi, accompagner les transitions et favoriser l'économie de la transition et rechercher le rééquilibrage économique des territoires
- 7 chantiers prioritaires : Une offre de service aux entreprises, accompagner les transitions écologiques, sociales & numériques et faciliter les innovations, soutenir les grandes filières économiques du territoire et faire émerger de nouveaux domaines d'activité, valoriser les atouts économiques du territoire, la Métropole, opérateur économique du territoire, interagir avec les territoires voisins et les acteurs économiques : une gouvernance renouvelée, analyser et consolider les données du territoire pour mettre en œuvre et adapter sa stratégie économique.
- 22 fiches opérationnelles

En outre, il identifie l'économie sociale et solidaire à la fois comme acteurs d'une économie locale et de proximité et leviers de transitions sociales, écologiques et plus largement sociétales.

...et élaboré en concertation avec les acteurs

Enfin, pour corréliser les enjeux macroéconomiques aux enjeux locaux, une concertation des acteurs de l'ESS a eu lieu en 2 temps :

- ✓ Un **atelier dédié à l'économie sociale et solidaire "économie sociale et solidaire et si on changeait d'échelle"** mené lors de l'élaboration du schéma de développement

⁵ [Économie : une nouvelle stratégie métropolitaine - Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](https://www.bordeaux-metropole.fr/actualites/2021/11/24/le-schema-de-developpement-economique-de-bordeaux-metropole)

économique, l'économie sociale et solidaire a fait partie de la concertation pour l'élaboration du schéma

- ✓ **Des entretiens individuels** avec l'écosystème ESS (réalisés par le cabinet ELLYX : Les collectivités : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, des communes de la métropole (Le Haillan, Talence, Mérignac et Bordeaux, et le GIP/GPV Rive Droite, des entreprises et associations, et les acteurs de l'accompagnement et du financements et têtes de réseaux

Ces consultations ont permis de révéler les préoccupations des acteurs articulées autour de 4 enjeux principaux : innover et expérimenter, s'implanter, coopérer et changer d'échelle.

Innover et expérimenter

L'expérimentation reste un point peu abordé jusqu'à présent, et nécessite une transversalité avec l'ensemble des politiques publiques de la métropole en recherche de solutions.

En prenant en compte et en acceptant la prise de risque et le droit à l'erreur dans le développement de projets innovants.

S'implanter

Le foncier est une ressource rare sur l'ensemble du territoire métropolitain, et la tension s'intensifie sur la ville centre et plus spécifiquement l'intra-boulevard. Il demeure cependant des opportunités sur les communes avoisinantes, mais avec des enjeux de logistique associés qu'il est nécessaire de prendre en compte. Pour autant, en coordonnant les politiques de soutiens des collectivités, dans le cadre de la convention quadripartite, du schéma de développement économique et du futur SRDEII de la Région Nouvelle-Aquitaine, et en s'appuyant sur des leviers et des outils d'ores et déjà initiés comme l'urbanisme transitoire, les baux emphytéotiques, la création de lieux "totem" autour d'une thématique/filière, ou encore la foncière solidaire, des solutions sont possibles.

Coopérer

L'ESS n'est pas une filière à proprement parler mais les entreprises de l'ESS sont présentes de manière forte et souvent précurseurs dans certaines filières stratégiques.

La coopération, qu'elle soit entre les acteurs de l'ESS, ou avec les acteurs de l'économie conventionnelle est un gage de réussite pour des acteurs de petites tailles.

Cependant les coopérations ne se décrètent pas mais leur construction s'accompagne et s'opère dans la durée.

Changer d'échelle

Si toutes les structures de l'ESS n'aspirent pas à se développer et à changer d'échelle, il demeure cependant l'enjeu de maintenir leur place dans leurs secteurs d'activités et à identifier de nouveaux secteurs à défricher.

Cependant, le modèle économique des entreprises de l'ESS, de par leur spécificité (insertion, accompagnement à l'emploi des personnes qui en sont éloignés, gouvernance etc...) nécessite un accompagnement différencié, sur leur structuration financière, le renforcement stratégique et les ressources humaines.

L'année 2021 a ainsi permis de cerner les enjeux à la fois sur le plan international et européen avec une inscription à l'agenda plus marquée de l'ESS, et sur le plan métropolitain en reprenant le pouls des partenaires et acteurs de terrain tout en s'inspirant des bonnes pratiques des autres métropoles.

Plan d'actions : Low-tech, circularité et transition écologique

L'économie sociale et solidaire doit prendre une part plus active dans la transformation de l'économie car elle est un formidable vecteur d'innovations pour construire la métropole de demain.

Il est donc proposé d'inscrire les actions dans une démarche low tech, en circularité et pour une transition sociale et écologique du territoire, qui demeurent les fil-rouge de ce nouveau plan d'actions.

Ainsi, en adossant la présente stratégie aux enjeux de transitions, exprimés également dans le schéma de développement économique métropolitain, à

Cette intention s'incarne autour de 3 grands objectifs :

Développer un écosystème de coopération organisé autour de chaînes de valeur thématiques en travaillant plus étroitement avec l'écosystème de l'accompagnement pour développer sa lecture terrain et en organisant notre intervention autour d'enjeux sociétaux forts, marqueurs du territoire, auxquels les projets et acteurs puissent se référer

Constituer un vivier d'acteur de l'ESS en capacité d'apporter des réponses fortes aux besoins sociétaux prioritaires sur la métropole en mettant l'accent sur l'appui au développement et au changement d'échelle des projets dans les thématiques identifiées comme prioritaires tout en préservant l'appui à l'émergence pour donner aux projets les moyens de réaliser pleinement leurs objectifs de transformation

Organiser la complémentarité d'intervention de tous à l'échelle de la Métropole en partageant plus étroitement les enjeux de l'ESS au sein des services métropolitains ; en accompagnant les élus et techniciens de la métropole et des communes dans leur compréhension de l'ESS et leurs réflexions et en renforçant la capacité de coopération entre les acteurs de l'accompagnement, l'ESS et l'économie conventionnelle, aux différents échelons territoriaux dans la réponse à apporter aux besoins des projets.

Ces objectifs doivent permettre :

- D'assurer une **ambition ESS portée, incarnée et diffusée au sein de toutes les directions de la Métropole**
- D'organiser les forces autour de **priorités thématiques définies au regard des besoins et enjeux du territoire**
- De faire dialoguer **l'ESS et l'économie conventionnelle** autour de pratiques et logiques d'action
- De faire **reconnaitre la contribution des acteurs de l'ESS au développement économique territorial**

Ainsi, le présent plan d'action s'articule autour de 3 axes stratégiques, chacun décliné en actions opérationnelles phasées sur la période 2022-2026 (*NB : certaines actions sont en prolongement d'actions déjà engagées, ou des expérimentations démarrées en 2021 et 2022*)

Axe 1 – Développer une politique ESS structurée autour de secteurs économiques

Afin de s’inscrire dans la politique économique de la métropole et de resserrer les financements, il est proposé de focaliser le soutien à **4 secteurs économiques : l’économie circulaire, l’écoconstruction et l’habitat, la logistique zéro carbone, et l’économie de proximité** (il s’agit là de mettre l’accent et de créer des ponts entre les artisans et commerçants et les acteurs de l’ESS, que ce soit dans l’accompagnement à l’entrepreneuriat coopératif des artisans par exemple, ou encore le service aux commerçants dans leurs transitions (cyclologistique, zéro déchets etc...)).

Ces 4 secteurs ont été identifiés lors de la consultation des acteurs et une analyse des initiatives innovantes émergentes sur le territoire.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer les actions de soutien direct aux projets.

- En mettant en avant des secteurs économiques prioritaires, en cohérence avec le schéma de développement économique, avec un **appui des acteurs de références** qui jouent le rôle de porte d’entrée vers la filière et deviennent ainsi l’interlocuteur privilégié sur la thématique,
- en mobilisant **différents leviers d’actions** portés par l’ensemble des directions de la métropole (de l’appui à l’émergence de projet jusqu’à la commande publique),
- et en incitant à la conduite de **projet en collectif**.

Les objectifs visés :

- Renforcer la capacité des acteurs à apporter une réponse structurante aux besoins du territoire s’inscrivant dans le champ de compétence de la métropole
- Développer un réseau de structures référentes par thématique
- Mobiliser les directions techniques de la métropole pour appuyer les secteurs mûrs via les leviers de la commande publique et en identifiant des relais/référents par direction
- Organiser la gouvernance territoriale et le développement des acteurs et projets

Fiche action n° 1 : Développer une politique ESS structurée autour de secteurs économiques prioritaires

Action n°1.1 : Développer 4 filières prioritaires sur la Métropole en lien avec l’ESS

1.1.1 *La filière logistique zéro carbone*

1.1.2 *L’économie circulaire*

1.1.3 *L’écoconstruction et l’habitat*

1.1.4 *L’économie de proximité*

Action n° 1.2 : Sensibilisation des élu.es et technicien.es des directions opérationnelles de la Métropole à ces filières et consolider les passerelles avec les porteurs de projets

Action n° 1.3 : Accompagner au changement d’échelle des projets collectifs et individuels en vue d’apporter des réponses structurantes aux besoins du territoire

Axe 2 – Renforcer les leviers d’action pour le développement d’acteurs apporteurs de solutions

Cet axe stratégique doit permettre de faire évoluer l’action de Bordeaux Métropole sur plusieurs champs.

- en travaillant sur un **rééquilibrage entre l’émergence de nouveaux projets et d’appui au développement** des acteurs existants,
- en mettant en **visibilité renforcée des initiatives ESS** sur le territoire, apporteurs de solutions,
- et en poursuivant une **politique d’investissement** affichée pour soutenir les initiatives d’intérêt collectif et métropolitain.

Ceci, en cohérence avec l’axe 1 du présent plan visant des secteurs prioritaires.

Les objectifs visés sont :

- Augmenter la capacité des projets et des structures de l’ESS à répondre aux besoins sociaux du territoire,
- Identifier et actionner les leviers à disposition de Bordeaux Métropole pour appuyer le développement d’acteurs et de projets structurants à l’échelle du territoire,
- Positionner les acteurs de l’ESS comme des acteurs incontournables pour les directions et services techniques de la métropole, et des communes pour répondre aux besoins sociaux du territoire,
- Faire connaître de toutes et tous les réussites des acteurs de l’ESS sur le territoire, en matière de développement économique, de lien social, de réponses aux enjeux de transitions environnementales ...

Fiche action n° 2 : Leviers d’actions et d’accompagnements aux Axe 2 acteurs de l’ESS et de l’innovation sociale

Action n°2.1 : Appui financier au changement d’échelle et au développement dans les filières prioritaires identifiées par la Métropole

Action n°2.2 : Prise de participation dans les Sociétés coopératives d’intérêt collectif (SCIC)

Action n° 2.3 : Sécurisation du parcours foncier et immobilier des acteurs ESS

Action n° 2.4 : Cadre commun sur les clauses d’insertion dans la commande publique et les achats responsables

Action n° 2.5 : Appui à la Recherche et développement et à l’expérimentation avec les acteurs ESS

Action n° 2.6 : Communication autour des actions ESS

Axe 3 –Renforcer et accompagner l'écosystème public

L'accueil dès 2022 du secrétariat permanent du GSEF sur le territoire apporte une dimension internationale à l'ESS et une mise en lumière de la politique ESS de la métropole, de plus, la coopération renforcée avec les autres collectivités, permet également une cohérence des politiques.

En outre, il est constaté depuis l'installation des nouveaux exécutifs une mobilisation accentuée des élus et services des différentes ville pour l'ESS, avec un intérêt croissant à découvrir l'étendue des possibilités de réponses qu'apportent les acteurs de l'ESS.

Il demeure indispensable à présent de permettre l'acculturation aux mécanismes de l'économie sociale et solidaire, la connaissance du tissu local, et les leviers de développement.

Les objectifs visés :

- Des élu.es et technicien.es des villes et de Bordeaux Métropole connaissant mieux l'ESS et ses spécificités, ses acteurs et les projets du territoire,
- Un accès facilité aux élu.es et technicien.es des communes par les porteurs de projets et entreprises de l'ESS,
- Une convention quadripartite opérationnalisée, se traduisant par un alignement des dispositifs de soutien à l'ESS et une meilleure coordination des actions.
- Des développeurs économiques formés pour accroître l'accompagnement des acteurs et entreprises de l'ESS

Fiche action n° 3 : Accompagnement des élus et techniciens de la métropole et des communes dans la maîtrise des enjeux de l'ESS

Action n°3.1 : Investir le cadre de la convention quadripartite ESS entre la Région, Bordeaux Métropole, le Département et la Ville de Bordeaux

3.1.1 - Valorisation des actions concrètes et concertées sur l'ESS dans le cadre de cette convention

3.1.2- Utiliser ce cadre de coopération ESS en lien avec le Global social economy forum (GSEF)

Action 3.2 - Sensibiliser les élus et techniciens à l'ESS

Action 3.3 - Mobiliser le réseau des développeurs Métropole/communes et organiser des rencontres ESS

Action 3.4 : Valoriser les offres de produits et services ESS auprès de la commande publique de la Métropole, des établissements liés et des communes

L'enjeu budgétaire : mise à plat et nouvelle affectation

L'enjeu budgétaire est de taille afin de répondre aux objectifs énoncés, en cohérence avec les contraintes budgétaire.

Il est ainsi proposé de flécher une partie du budget dédié sur le présent plan d'actions tout en poursuivant des actions plus généralistes.

Section de fonctionnement – Projection budgétaire 2022/2026

Sur la base du budget prévisionnel 2022 d'un montant total de 869 831€, nous proposons :

Part budgétaire affectée au présent plan d'actions :

- Proposition d'une nouvelle action récurrente ESS-TECH : co accompagnement des projets par technopole et incubateur ESS
- Augmentation de la subvention à la CRESS : travail sur la commande publique et la cartographie des acteurs ESS à destination des acheteurs métropolitains.

Une augmentation proposée de 80 000€ pour répondre aux enjeux nouveaux de ce plan à compter de 2023.

	2022	2023 et suivants
Soutiens directs aux projets	145 000	145 000
Soutiens aux acteurs de l'accompagnement	155 000	175 000
Soutiens aux CAE	76 000	76 000
Soutiens aux réseaux	110 000	130 000
Cotisations	5 031	5 031
Etudes et frais de communication	0	40 000
TOTAL	491 031	571 031

Un benchmark effectué auprès des métropoles de Nantes et Toulouse laisse apparaître des ressources de financement dédiées effectivement à l'économie sociale et solidaire présentant un écart significatif (900 000€ pour Nantes Métropole, dont 600 000€ de soutien direct aux projets, 800 000€ pour Toulouse Métropole dont 420 000€ d'aide directe aux projets).

Part budgétaire affectée aux actions hors plan d'actions : Emploi/insertion et solidarité

	2022	2023 et suivants
PLIE – clauses d'insertion	100 000	100 000*
Soutien à l'entrepreneuriat « conventionnel »	128 800	128 800
Solidarité – associations caritatives	150 000	150 000
TOTAL	378 800	378 800

* Etant précisé que les subventions allouées aux PLIE sont calculées chaque année sur la base d'un fixe + heures d'insertion réalisées les années précédentes

Section d'investissement : projection 2022/2026

Il est proposé de retravailler le budget d'investissement, au regard de ce qui précède, comme suit :

- ✓ Subventions directes d'investissement immobilier pour les entreprises de l'ESS (acquisition, travaux) : 750 000€ par an
- ✓ Capitalisation de la foncière solidaire : 1 000 000€ en 2023
- ✓ Outils financiers : pour agir sur les fonds propres des entreprises tout en maintenant le levier qui fait aujourd'hui la plus-value et la spécificité de notre intervention : les aides directes aux entreprises dans leurs investissements immobiliers :
 - 150 000€ de fonds d'investissement pour le développement des entreprises de l'ESS (création dès 2023 aux côtés d'autres partenaires financiers, et à renouveler chaque année)
 - 120 000€ prises de capital dans les Sociétés coopératives d'intérêt collectif

	2022	2023	2024 et suivants
Aides à immobilier	750 000	750 000	750 000
Capitalisation de la foncière solidaire	0	1 000 000	0
Création d'un fonds de financements des acteurs ESS	0	150 000	150 000
Fonds de participation dans des SCIC	0	120 000	120 000
TOTAL	750 000	2 020 000	1 020 000

Etant ici précisé que les grands projets d'investissement ne sont pas inclus dans cette projection, au regard du manque de visibilité à ce stade.

- Le Garage Moderne : une partie du financement est prévue en 2022, mais à prévoir pour 2023 et suivant,
- Ikos : Montant du soutien métropolitain non encore finalisé à ce jour.

Les règlements d'intervention feront l'objet d'un vote spécifique en cohérence avec le schéma de développement économique et le futur SRDEII de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Moyens humains

- 2,25 ETP au sein du service Economie sociale et solidaire et emplois (service commun ville de Bordeaux)
- 1 ETP Innovation sociale au sein de la cellule transformation de l'économie
- Des référents ESS dans les directions opérationnelles à désigner
- Un appui dans les communes dotées de service économique (réseau des développeurs)

Indicateurs

Enfin, sur les indicateurs et les objectifs, il est proposé de lancer un travail sur la mesure d'impact de ce plan d'actions, et ainsi aller au-delà de l'indicateur de création d'emploi.

Les indicateurs de la mesure d'impact sont de 3 types et devront faire l'objet d'une définition au cours de l'année 2023.

- les indicateurs d'activités : ils mesurent les actions menées par l'organisation pour remplir ses objectifs
- les indicateurs de résultats : ils mesurent les effets directs des actions menées
- les indicateurs d'impact : ils évaluent les conséquences plus larges, sociales, économiques, environnementales dues aux actions de l'organisation.